Nations Unies A/HRC/32/L.69

Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Chine et Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/32/L.7/Rev.1

32/… Élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Le paragraphe 7 *doit se lire* comme suit :

7. *Demande* aux États de promouvoir l'adoption d'une approche de la santé des femmes facilitant le bon fonctionnement de systèmes de santé dotés des fournitures et du matériel nécessaires, d'un personnel qualifié et d'infrastructures adaptées, ainsi que de moyens efficaces de communication, d'orientation et de transport, afin de promouvoir le droit des femmes de jouir pleinement du meilleur état de santé physique et mentale possible ;

GE.16-11130 (F) 010716 010716

1611130

Merci de recycler